



Du suivi administratif à la gestion financière : Bilan de saisons

A partir du 23 février 2026 – Salon de Provence (13)

Objectifs de la formation :

Approfondir la gestion administrative et le suivi financier sur sa ferme
Analyser la situation économique de sa ferme à partir de données financières
Diagnostiquer la santé de sa ferme et faire des choix stratégiques à court et moyen terme
Mettre en commun son expérience avec d'autres nouveaux-elles installé-e-s

Public visé :

Agriculteurs-trices des Bouches-du-Rhône et des départements limitrophes, en particulier récemment installé-e-s.

Pré-requis : Suivi antérieur de la formation « Du suivi administratif à la gestion financière : Je prends ma ferme en main ! »

Coût de la journée :

Autofinancement : 420 € pour 14h de formation, et 50 €/h d'entretien individuel (prévoir 4h)

Pour les cotisants Vivéa : prise en charge totale de la formation par Vivéa, dans la limite du plafond de 2 000 €/an/contributeur

Financement Pôle emploi : Possibilité de prise en charge à 420 € pour 14h de formation.

Pour tous : **chèque de réservation obligatoire de 50€***, restitué le jour de la formation
(voir les conditions générales et le règlement intérieur)

Durée de la formation : 1 journées (9h-17h) + 1 rendez-vous individuel sur la ferme en saison + 1 journée en fin de saison (date à définir en formation) / Repas tiré du sac le midi, sur place.

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire suite à la formation.

[Programme détaillé au dos >>](#)

Renseignements et inscription :

ADEAR des Bouches-du-Rhône
2 avenue du Colonel Noël Reynaud
13660 ORGON

tel : 04 90 55 17 86

mail : contact@adear13.org

N° SIRET : 43992835900033

N° Organisme de Formation : 93131128013

Retrouvez
nos formations sur :

adear13.org

www.inpact-paca.org





Du suivi administratif à la gestion financière : Bilans de saisons

A partir du 23 février 2026 – Salon de Provence (13)

Programme de la formation :

avec **Allison Lost**, animatrice ADEAR 13

> J1 - Bilan de saison 2025

- Décrire et expliquer le fonctionnement de son entreprise et ses évolutions.
- Réfléchir et améliorer ses procédures de suivi et d'analyse financière sur la ferme.
- Définir une problématique et de premiers pas pour la saison 2025 voire à moyen terme.

> Rendez-vous individuel sur la ferme

- Poursuivre le transfert des acquis par un point à mi-parcours et une visite de la partie « bureau » de la ferme.

> J2 - Bilan de saison 2026 (date planifiée en début de formation)

- Débriefing en collectif du fonctionnement de son entreprise et de ses évolutions, à l'aune de la formation et d'une saison de production.
- Évaluer l'atteinte des objectifs fixés en début de saison.
- Étudier un projet de modification structurelle sur la ferme, et en analyser les conséquences à tous niveaux.
- Se fixer et mettre à jour ses objectifs pour la saison suivante.

Modalités

pédagogiques :

- Apports théoriques, supports pédagogiques complémentaires distribués aux stagiaires au besoin
- Travaux réalisés en sous groupe à partir de cas pratiques apportés par le formateur, ou par les stagiaires.

Modalités d'évaluation :

- Une autoévaluation sera réalisée en fin de formation.

Indicateur de résultat :

- Entre juin 2024 et juillet 2025 le taux de satisfaction est de 9,2 sur 10 (moyenne sur 300 stagiaires – ARDEAR PACA)

Renseignements et inscriptions :

- Allison Lost, animatrice ADEAR 13 : alost@adear13.org / 06 51 92 35 37

- **Inscription jusqu'à 7 jours** avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

- Nous contacter en amont de la formation pour prévoir des adaptations.

CREDIT D'IMPOT A LA FORMATION

Tout chef d'entreprise au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il va en formation. Celui-ci est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

Plus de renseignements :
www.vivea.fr

ETRE REMPLACÉ POUR PARTIR EN FORMATION

Afin de vous permettre de vous faire remplacer pendant que vous êtes en formation, certains départements/régions, ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût de ce service.

Plus de renseignements :
www.servicedereplacement.fr

